

# Synthèse du Rapport d'activité 1<sup>er</sup> semestre 2016

SOUTIEN  
JURIDIQUE

REPRESENTATION  
D'INTERETS

PUBLICATIONS

FORMATION

Janvier 2016 - Juin 2016

## SOUTIEN JURIDIQUE

Une part de plus en plus importante de la réglementation nationale, dans de nombreux domaines, est issue du droit de l'Union européenne. Ceci peut parfois empêcher les avocats de disposer d'une compréhension globale et complète du droit pertinent dans les affaires qu'ils ont à traiter.

Pour remédier à ce problème, la DBF répond à des demandes d'avocats concernant la réglementation et la jurisprudence européennes pouvant trouver à s'appliquer dans leurs dossiers. La DBF effectue ainsi des recherches sur les textes pertinents, des études juridiques approfondies pour aider à l'élaboration de consultations et peut fournir des contacts utiles avec des spécialistes en droit européen.

Au cours du premier semestre 2016, la DBF a répondu à **19 demandes juridiques de confrères** :

Exemple 1 : « Base d'imposition pour le calcul de la TVA sur les cessions de terrains à bâtir »

Exemple 2 : « Exercice par un ressortissant étranger de la profession de chirurgien en France et cotisations sociales »

Exemple 3 : « Octroi d'aides dans le cadre du fonds européen agricole pour le développement rural »

La DBF a également répondu à d'autres demandes dans le cadre de la collaboration entre les délégations membres du CCBE.

Exemples :

MAI :

Demande de la Délégation slovène concernant l'organisation de la profession d'avocat en France

MARS :

Demande de la Law Society of Scotland concernant le fonctionnement des Carpas

JANVIER :

Demande de la Brak (Allemagne) concernant l'usage de la vidéo conférence devant les juridictions françaises

La DBF est également le **soutien technique et juridique sur les questions européennes au service des instances**. Ainsi, elle a transmis au Barreau de Paris des éléments sur les pays ayant constitutionnalisés le rôle de l'avocat et des informations sur la coopération judiciaire européenne.

Par ailleurs, la DBF a piloté, sur demande du CNB, la collecte d'informations auprès des délégations nationales du CCBE quant aux systèmes de communications électroniques entre les avocats et les juridictions. Elle a, en outre, transmis aux commissions Formation et Règles et Usages du CNB une analyse sur le mécanisme d'accès partiel aux professions prévu par la nouvelle directive européenne sur les qualifications professionnelles.

La DBF reste à la disposition des instances pour toute question ou intervention sur des sujets de droit européen.

### REPRESENTATION D'INTERETS

La DBF représente les intérêts des avocats français à Bruxelles, notamment lors des discussions de textes devant les institutions susceptibles d'avoir un impact sur la profession.



La DBF entretient également des liens étroits avec d'autres acteurs sur la scène européenne, tels que la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, le Conseil des Barreaux européens et les autres délégations nationales installées à Bruxelles.

### **X Déontologie / Brevets :**

La DBF a fourni une assistance aux experts français du Comité Déontologie et du sous-groupe Brevets du CCBE après que ces derniers aient été saisis d'un **projet de code de conduite pour les représentants devant la juridiction unifiée des brevets**. Des observations ont ainsi été préparées afin d'alimenter les commentaires du CCBE sur ce projet, en particulier s'agissant des dispositions qui pourraient créer des obligations conflictuelles pour les avocats vis-à-vis des règles déontologiques inscrites dans les codes et chartes nationaux (ex : échanges de communications entre avocats ; divulgation d'informations soumises au secret professionnel).

Par ailleurs, la DBF a coordonné le travail des experts pour formuler les propositions de la Délégation française modifiant le projet d'article sur le secret professionnel préparé par le comité « Vers un modèle de code de déontologie » du CCBE.

## **X Concurrence / Professions réglementées :**

La DBF a participé, le 18 mai dernier, à une importante conférence organisée par la Commission européenne dans le cadre du Forum du marché unique. Celle-ci avait pour objectif de discuter les réformes touchant aux professions réglementées menées récemment par les Etats membres et les résultats de **l'exercice d'évaluation mutuelle des réglementations nationales en matière d'accès aux professions**. A la suite de cette conférence, une consultation publique a été lancée en vue de permettre aux parties intéressées de réagir sur les plans d'action nationaux présentés par les Etats membres dans ce cadre.

## **X Blanchiment :**

La DBF a suivi attentivement les travaux institutionnels relatifs au blanchiment : d'une part, la Commission prépare des **modifications à la 4<sup>ème</sup> directive Blanchiment** qui devraient être présentées en juillet prochain, aux fins notamment de revoir les règles relatives à l'information sur les bénéficiaires effectifs ; d'autre part, le Parlement européen a décidé, le 8 juin dernier, d'établir une commission d'enquête pour examiner les allégations d'infractions au droit de l'Union relatif au blanchiment d'argent et à l'évasion fiscale (contexte des Panama papers).

## **X Libre circulation des avocats :**

La DBF a coordonné la rédaction des commentaires de la Délégation française concernant le projet de **guide du CCBE sur la libre circulation des avocats dans l'Union européenne**, dont la partie sur la libre prestation de services a été rédigée par l'experte française Jutta LAURICH. Ce guide a pour objectif d'aider les Barreaux à assimiler les problématiques liées à l'exercice par les avocats européens de leur droit à la libre circulation au titre des deux directives Avocats. Il a été approuvé à l'unanimité par les délégations du CCBE en mai dernier.

## **X Marchés publics :**

Le Président Jean Jacques FORRER accompagné de Maître Jacques BUÈS, expert français du sous-groupe Marchés publics du CCBE, ont été reçus, le 23 février dernier, par les rapporteurs en charge de préparer la réponse de la Commission européenne à la plainte déposée, le 28 juillet 2015, visant à ce que celle-ci constate la non-conformité de l'ordonnance française sur les Marchés publics aux dispositions des directives Marchés publics de 2014. La Commission a décidé, le 19 mai dernier, de procéder à un classement de la plainte au motif qu'elle ne mettait en évidence aucune infraction au droit européen de la commande publique de la part des autorités françaises.

## X Migration :

La DBF a participé activement aux travaux récents du CCBE en matière de migration et a notamment relayé auprès des trois instances les opportunités ouvertes en matière de formation des avocats dans ce domaine. Ainsi, le Barreau de Paris a exprimé son intérêt à participer à un projet de formation des avocats dans les pays d'origine et les trois instances, ainsi que plusieurs Barreaux locaux, ont apporté un financement pour le projet porté par le Président Michel BÉNICHOU d'envoyer des avocats européens dans le hotspot de Lesbos.

## PUBLICATIONS

La DBF envoie quotidiennement, par email, au Conseil National des Barreaux, au Barreau de Paris, à la Conférence des Bâtonniers ainsi qu'aux membres de la Délégation française auprès du CCBE, une **veille numérique** reprenant les actualités juridiques en France et en Europe. Les personnes intéressées pour recevoir cette veille numérique peuvent nous l'indiquer afin d'être ajoutées à la liste de diffusion.



**L'Europe en Bref** reprend, chaque semaine, l'actualité en droit européen sous forme de brèves, les appels d'offre pouvant intéresser les avocats et les feux verts et notifications préalables en matière de concurrence. Cette newsletter gratuite est envoyée à plus de 50 000 abonnés. Les brèves sont également accessibles sur le site Internet de la DBF.



**L'Observateur de Bruxelles** est publié tous les trois mois et reprend l'actualité en droit européen, mais offre également des articles écrits par des spécialistes de droit européen. La revue compte actuellement 1020 abonnés.

Les thèmes des derniers numéros :

Janvier 2016 n°103 : La politique commerciale et d'investissement de l'Union européenne

Avril 2016 n°104 : Derniers développements concernant la politique d'asile et d'immigration

La DBF poursuit la mise en oeuvre de son plan de communication présenté à la fin de l'année 2015 en vue d'améliorer la visibilité et la diffusion de L'Observateur de Bruxelles. Ainsi, un démarchage a été effectué auprès de l'ensemble des avocats français inscrits sur la liste E du Barreau de Bruxelles et un nouvel accord pour l'insertion d'une publicité a été conclu en mars dernier. La DBF a également donné son autorisation à la rediffusion de plusieurs articles dans d'autres revues, en particulier la revue de l'association Avocats Conseils d'Entreprise et la revue bi-mensuelle d'Avocats.be.

Par ailleurs, le Président Jean Jacques FORRER participe activement aux travaux du comité scientifique de la **Grande Bibliothèque du droit du Barreau de Paris**, afin de promouvoir la publication d'articles de droit européen et de renforcer l'internationalisation de la GBD. Des réunions ont ainsi été organisées les 19 janvier et 15 juin derniers. Jean Jacques FORRER a également participé, le 6 avril dernier, à la conférence sur le droit social organisée à l'occasion du 2<sup>ème</sup> anniversaire de la GBD, afin d'apporter un regard européen sur les réformes en cours en France.



La DBF envoie par email, tous les mois, à tous les Bâtonniers de France, un **Flash Bâtonniers** afin de les tenir informés des actualités européennes les plus importantes intervenues au cours du mois. Ceux-ci sont également disponibles sur le site Internet de la DBF.

Il revient à chaque Bâtonnier de diffuser le plus largement possible cette lettre tant aux membres du Conseil de l'Ordre qu'aux avocats inscrits au Barreau afin d'accroître auprès d'eux la visibilité des actions de la DBF.

La DBF contribue à chaque numéro du **Journal des Bâtonniers & des Ordres**, édité par la Conférence des Bâtonniers, en publiant un article de fond sur l'actualité du droit de l'Union. Ainsi, a été publiée, dans le numéro spécial « Regard sur l'Europe » (avril-mai-juin 2016), une présentation des contours du futur Parquet européen.

## FORMATION

Afin que les avocats français bénéficient d'une meilleure connaissance du droit européen, la DBF organise des séminaires de formation et de perfectionnement à Bruxelles, dans les Barreaux et dans les écoles d'avocats. Chaque année, les Entretiens européens de la DBF font venir des intervenants de qualité, notamment des fonctionnaires des institutions européennes, sur des sujets variés en adéquation avec l'actualité juridique.

La DBF a organisé **trois Entretiens européens** au cours du 1<sup>er</sup> semestre sur les thématiques suivantes :



- « Les derniers développements du droit européen de la concurrence », qui a rassemblé 43 participants, le 22 janvier dernier.

- « Migrations : quels défis pour l'Europe et les avocats ? » qui a rassemblé 57 participants, le 29 février dernier.

- « Successions et derniers développements des régimes matrimoniaux en Europe », qui a rassemblé 56 participants, le 27 mai dernier.

La DBF a également délocalisé à Paris une formation organisée en partenariat avec l'EFB sur la thématique « Le nouveau régime de l'insolvabilité en Europe », qui a rassemblé 28 participants, le 16 mars dernier.

En collaboration avec Diane PUYO, chargée de projets européens de l'EFB détachée à la DBF, la DBF a supervisé pour le premier semestre 2016 le **module « Avoir le réflexe européen »** de l'EFB. Dans le cadre de ce dernier, la DBF fait découvrir aux élèves-avocats la manière dont le droit de l'Union européenne et de la CEDH peuvent être utilisés dans le cadre de leur exercice professionnel. En outre, une équipe d'élèves-avocats a représenté l'EFB, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, au concours de plaidoirie en droit de l'Union européenne organisé par l'Université de Lille II.

La DBF est également intervenue à l'HEDAC de Versailles pour présenter aux élèves-avocats un panorama du droit européen et des institutions européennes.

Enfin, la DBF a participé aux réunions de préparation (11 février ; 11 mars) du Forum de la formation du CNB qui se tiendra à Lille en novembre prochain, afin d'apporter une expertise sur la formation en droit européen.

### **X Réunion plénière des experts français au CCBE :**



La DBF a organisé, le 16 juin dernier, la réunion plénière des experts français auprès du CCBE. La première session de cette journée a été réservée à un exposé pratique par Thierry WICKERS, Chef de la Délégation française, présentant les rôles respectifs de la DBF, des experts français et de la Délégation française, ainsi que les différents circuits d'information.

La seconde session a permis un échange entre groupes d'experts sur les différentes problématiques traitées par les comités et groupes de travail du CCBE, afin notamment de dégager des pistes d'action pour l'avenir.

### **X Barreau de Paris :**

Le Président Jean Jacques FORRER a accompagné, le 15 janvier 2016, le Bâtonnier Frédéric SICARD au rendez-vous organisé avec Věra JOUROVÁ, **Commissaire européenne à la justice**, aux consommateurs et à l'égalité des genres. Ont notamment été abordées à cette occasion la question des droits de la défense au sein du futur Parquet européen et la question de la construction d'un réseau européen de défense des mineurs. Cette rencontre a été fructueuse sur ce dernier point puisque la Commissaire JOUROVÁ a soutenu l'idée d'un projet pilote européen, pour le lancement duquel le Barreau de Paris serait un membre actif.

Ainsi, un rendez-vous avec des fonctionnaires de la DG Justice a été organisé le 31 mars dernier pour poursuivre la réflexion.

En parallèle, le Barreau de Paris a répondu, avec le soutien de la DBF, à un appel à projets européen en matière de protection des mineurs.

### **X Conférence des Bâtonniers :**

La DBF a démarré la préparation de l'**Assemblée Générale décentralisée** de la Conférence des Bâtonniers qui se tiendra du 22 au 24 septembre prochains à Bruxelles.

Trois grands temps de débats sont notamment prévus autour des thématiques suivantes :

- Perspectives du futur Parquet européen
- Actualités de la profession dans leur dimension européenne (surveillance des avocats, transparence fiscale, avenir des services juridiques)
- Interprofessionnalité en France et en Europe

Par ailleurs, la DBF a poursuivi sa participation au **groupe de travail sur l'accès au droit et à**

la justice, présidé par Jean-Luc FORGET, lequel a pour mission de dégager des pistes pour assurer un accès au droit et à la justice pour tous et dans toute situation. Plusieurs réunions ont été organisées : 5 février, 26-27 février, 15-16 avril, 29-30 avril, 9 au 11 mai et 27-28 mai.

### **X Conseil national des Barreaux :**

La DBF a assisté le CNB dans l'organisation, le 21 janvier dernier à Paris, d'un cocktail dînatoire au cours duquel les membres du CNB ont pu débattre avec plusieurs députés européens français de la surveillance de masse en Europe, des travaux menés par le Parlement européen sur la transparence fiscale ou encore du projet de code européen des affaires.



En outre, grâce au soutien logistique de la DBF, le CNB a tenu une **Assemblée Générale décentralisée** à Bruxelles du 7 au 9 avril derniers. A cette occasion, les membres du CNB ont pu, notamment, s'entretenir avec plusieurs Eurodéputés français de certains sujets européens impactant la profession (surveillance de masse, lutte contre le blanchiment, transparence fiscale...). Le CNB a, par ailleurs, été reçu par Tiina ASTOLA, directrice générale Justice et Consommateurs au sein de la Commission européenne, et par Olivier BERGEAU, membre du cabinet du Commissaire européen en charge des migrations et affaires intérieures. Etaient également au programme une réception à l'Ambassade de France auprès du Royaume de Belgique et une matinée de travail à la Représentation permanente de la France auprès de l'UE. Enfin, Fernando PAULINO PEREIRA, chef d'unité Justice civile et e-Justice au sein du Conseil de l'Union européenne, a présenté les développements de l'e-Justice européenne aux membres du CNB.

### **X Fédération des Barreaux d'Europe :**

Le Président Jean Jacques FORRER a participé au congrès de la Fédération des Barreaux d'Europe qui s'est déroulé à Strasbourg du 12 au 14 mai derniers sur le thème de « L'avocat en dialogue avec la Cour européenne des droits de l'homme ». A cette occasion, il est intervenu au sein du panel présidé par l'ancien président de la Cour européenne des droits de l'homme, Jean-Paul COSTA, sur la portée et les suites de l'arrêt MICHAUD.

### **X Délégations nationales auprès du CCBE :**

En marge du congrès de la Fédération des Barreaux d'Europe des 12-14 mai derniers, s'est tenue à Strasbourg la réunion des **délégations francophones auprès du CCBE**. A cette occasion, les délégations ont pu échanger sur les développements nationaux et européens im-

pactant l'exercice de la profession d'avocat et ont adopté, en particulier, une résolution sur la place du procureur au sein du tribunal.

Par ailleurs, Thierry WICKERS et Jean Jacques FORRER ont rencontré, le 17 mars dernier, Michael ROBINSON, récemment nommé Chef de la Délégation britannique au CCBE. Les échanges ont porté sur les travaux en cours au CCBE et sur les positions respectives de chaque délégation. Enfin, Jean Jacques FORRER a participé, les 17 et 18 juin derniers, à la 115<sup>ème</sup> journée des avocats suisses à Brunnen.

## X Conseil de l'Europe / Programme HELP :



La DBF a coordonné l'organisation de la réunion de lancement de la **formation à distance sur la Convention européenne des droits de l'homme et l'asile**, laquelle s'est tenue au CNB le 8 janvier dernier. Cette formation s'inscrit dans le cadre du programme HELP (« Human Rights Education for Legal Professionals ») du Conseil de l'Europe, pour lequel la DBF a été nommée point de contact national, et permettra à 25 avocats français de perfectionner leurs connaissances du droit européen de l'asile. Une remise des diplômes est ainsi prévue au CNB le 9 septembre prochain.

## X RJECC :

Le **réseau judiciaire européen en matière civile et commerciale** est composé de représentants des Etats membres dont, depuis 2011, les ordres professionnels représentant les professions juridiques qui concourent à l'application du droit de l'Union. La DBF et son Président ont été désignés comme représentants pour la profession d'avocat.

La DBF assure le suivi de la représentation des avocats en effectuant, notamment, une diffusion régulière de l'information aux avocats membres du réseau, une mise à jour de la liste des avocats référents, la gestion des retours d'expérience, ou encore la transmission au point de contact national du Ministère de la Justice ainsi qu'au secrétaire du réseau des problèmes rencontrés par les avocats dans la pratique des instruments européens en matière civile et commerciale. La DBF invite un avocat spécialiste des instruments faisant l'objet de discussions. Au cours de ce semestre, ont été discutées la collecte de données statistiques sur l'utilisation des instruments européens (14-15 mars) et la mise en oeuvre des instruments relatifs aux obligations alimentaires (22 juin).

Par ailleurs, la DBF concourt à l'organisation de la réunion annuelle des points de contact français du RJECC qui se tiendra le 4 novembre prochain dans les locaux du CNB.

## X Barreau de Bruxelles :

La DBF a participé, le 6 janvier 2016, à la réunion de la commission des relations internationales du Barreau de Bruxelles, laquelle a pour objectif de renforcer la visibilité du Barreau de Bruxelles à l'international et de traiter les difficultés rencontrées par les avocats étrangers ou les cabinets d'avocats lorsqu'ils viennent s'installer au Barreau de Bruxelles.

Par ailleurs, la DBF a apporté son soutien à Stéphanie PELET-SERRA, avocate aux Barreaux de Paris et Bruxelles (liste E), pour l'élection des membres du Conseil de l'Ordre du Barreau de Bruxelles. Celle-ci a été élue le 20 juin dernier.

## X FNUJA :



Jean Jacques FORRER est intervenu pour présenter le rôle et les missions de la DBF à l'occasion du **Comité décentralisé** de la FNUJA à Bruxelles le 22 janvier dernier, lequel s'est tenu dans les locaux de la Représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, en présence de membres de la Commission européenne et de conseillers de la RP. Un certain nombre de problématiques européennes ont été abordées à cette occasion, en particulier les nouvelles garanties procédurales en matière pénale.

## X European Justice Stakeholder Forum :



La DBF a participé, le 16 février dernier, à la conférence de lancement du nouveau **Forum des parties prenantes de la justice européenne**, dont le CCBE est membre. L'événement de lancement avait pour thème « Les défis et opportunités pour le futur de la justice dans l'Union européenne » et a été organisé sous le patronage du Comité économique et social européen.



Avenue de la Joyeuse Entrée, n°1

1040 Bruxelles

Belgique

Tél : +32 (0)2 230 83 31

e-mail : [dbf@dbfbruxelles.eu](mailto:dbf@dbfbruxelles.eu)

[www.dbfbruxelles.eu](http://www.dbfbruxelles.eu)

 [@DBFBXL](https://twitter.com/DBFBXL)